

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

**DELIBERATION N°2024.00180**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE D'OPAH-RU MULTISITES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240411-D20240018010

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH-RU MULTISITES**

Le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat axe fortement ses interventions sur le renouvellement urbain des quartiers d'habitat ancien. L'objectif est d'améliorer l'attractivité résidentielle des secteurs cumulant des difficultés d'habitabilité et des problématiques sociales.

Dans ce cadre, depuis 2019, six OPAH-RU sont déployées sur le territoire métropolitain, sur les sites de Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne ; les centres-villes de Saint-Chamond ; Rive-de-Gier ; Firminy et La Ricamarie (OPAH-RU conduites par la Société Publique Locale CAP Métropole) ainsi que sur les sites de Jacquard-Chappe-Ferdinand-Eden à Saint-Etienne (OPAH-RU conduite par l'EPASE).

Ces dispositifs sont adossés aux projets urbains conduits par les communes et s'inscrivent dans les temporalités longues (10 ans minimum). Trois OPAH-RU sont articulées au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Tarentaize-Beaubrun-Couriot). La particularité des OPAH-RU métropolitaines est leur couplage systématique avec des Opérations de Restauration Immobilière (ORI).

Ces OPAH-RU se termineront entre fin 2024 et fin 2025, c'est pourquoi Saint-Etienne Métropole souhaite dès à présent engager une réflexion pour préparer la reconduction des dispositifs existants sur les sites d'intervention de CAP Métropole. Cette réflexion devra également permettre de prendre en compte les évolutions nationales en matière de rénovation de l'habitat privé existant : mise en place du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) et du dispositif Mon Accompagnateur Renov (MAR), révision des aides aux travaux (Ma Prim Renov, Ma Prim Renov Copropriétés, Ma Prim Adapt...), projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement...

Pour ce faire, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU multisites est proposée.

#### **1. Contenu de l'étude pré-opérationnelle**

Cette étude se décline en trois phases :

- Phase 1 : actualisation des éléments de connaissance et des enjeux (capitalisation et synthèse des données, repérage de terrain et éléments d'analyse issus du travail de suivi-animation), bilan des cinq OPAH RU et évaluation de l'action (dont entretiens d'acteurs privés et publics) ;
- Phase 2 : définition d'une stratégie opérationnelle multisites déclinée par territoires ;
- Phase 3 : formalisation du programme d'actions et des modalités de mise en œuvre.

## 2. Modalités de mise en œuvre et éléments financiers prévisionnels

Cette étude qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole sera confiée à CAP Métropole au travers d'un mandat d'études. Les phases 1 et 2 seront réalisées par un prestataire externe. Sur ce point Cap Métropole a pour mission de préparer le marché et de sélectionner le prestataire, de transmettre l'ensemble des données opérationnelles dont elle dispose et de coordonner l'étude. La Métropole sera partie prenante du pilotage et de la réception des différents rendus.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 10 mois avec un début des travaux au mois de septembre 2024 et un rendu au mois de juin 2025.

Le montant prévisionnel est de 187 643,75 € HT soit 225 172,50 € TTC décomposé comme suit : 37 643,75 € HT pour les missions de CAP Métropole et 150 000 € HT pour la prestation externe.

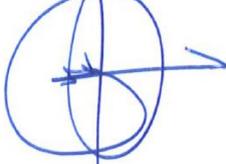
Un cofinancement de l'ANAH est attendu à hauteur de 93 800 € correspondant à 50 % du montant HT de la dépense éligible. La charge nette prévisionnelle pour Saint-Etienne Métropole est de 131 372,50 €.

### Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le lancement et les modalités de mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU multisites sur les secteurs : Tarentaise-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, La Ricamarie et Firminy ;
- acte le montant de la participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 225 172,50 € TTC pour la réalisation de cette étude (dont recettes de l'Anah) ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives et signer tous documents afférents ;
- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°308 du budget Habitat et Cohésion Sociale des exercices 2024 et suivants ;
- la recette correspondante sera perçue au chapitre 13 du budget Habitat et Cohésion sociale de l'exercice 2025 et suivants.

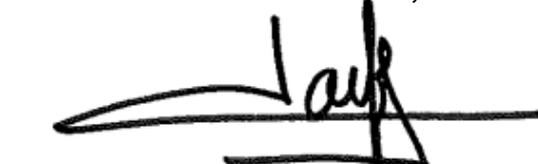
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE